

MAIRIE LES DEUX ALPES
48 avenue de la Muzelle
38860 - LES DEUX ALPES

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mars 2019

N° 2019.046

L'an deux mille dix-neuf, le 29 mars 2019 à 19h,

Le conseil municipal de la commune LES DEUX ALPES, dûment convoqué le 25 mars 2019, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de M. Stéphane SAUVEBOIS.

Présents : M. Stéphane SAUVEBOIS, Maire, M. Pierre BALME, maire délégué, Agnès ARGENTIER, Jean-Noël CHALVIN, adjoints, BALME Michel, BISI Jean-Luc, DEBOUT Stéphanie, DEVAUX Jean-Pierre, DODE Maryvonne, ROY Sylvie, LESCURE Magali, POIROT Fabien, BEL Florence, MOREAU Françoise, BOURGEAT Delphine, Romain CHARREL, Estelle FAURE, FOURNIER Jean-Luc, GIRAUD Laurent, LESCURE Hervé, BARBIER Guylaine, conseillers municipaux.

Absents : ARLOT Maurice, MOREAU Françoise, Laurence CHOPARD, Emmanuel DURDAN, GONON Catherine, GUIGNARD Thierry, MARTIN Jocelyne

Pouvoirs : Nicolas CASSEGRAIN donne pouvoir à Jean-Noël CHALVIN

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance pris au sein du conseil :

Mme Stéphanie DEBOUT et Mr Jean-Luc FOURNIER ayant obtenu la majorité des suffrages, ont été désignées pour remplir ces fonctions qu'ils ont acceptées et conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique.

DOMAINE : FINANCES LOCALES – 7.1.2 – autres documents budgétaires

Objet : Budget de l'eau – compte administratif 2018

Monsieur le Maire a demandé au Conseil Municipal d'élire son Président pour débattre du compte administratif du budget de l'eau.

Monsieur Pierre BALME, Président de séance, désigné conformément à l'article L2121-14 du code général des collectivités territoriales, pour l'examen du compte administratif du budget de l'Eau, donne lecture des résultats définitifs 2018.

Les résultats dégagés du budget de l'EAU sont un excédent d'investissement de 625 545,82 euros et un déficit de fonctionnement de -28 901,78 euros.

Les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à : 499 220,92€.

Les résultats globaux de clôture 2018, intègrent les résultats 2017. Les restes à réaliser sont intégrés dans le budget primitif 2019.

Monsieur le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Le... 12 avril 2019 ...Stéphane SAUVEBOIS, maire



INVESTISSEMENT

Recettes réalisées en 2018	733 335,35 €
Dépenses réalisées en 2018	107 789,53 €
Résultat 2018 (1)	625 545,82 €
<i>Résultat antérieur 2017 (2)</i>	-251 755,42 €
Résultat de clôture 2018 (1+2)	373 790,40 €

FONCTIONNEMENT

Recettes réalisées en 2018	244 191,26 €
Dépenses réalisées en 2018	273 093,04 €
Résultat 2018 (1)	-28 901,78 €
<i>Résultat antérieur 2017 (2)</i>	654 687,42 €
<i>Affectation du résultat 2018 (3)</i>	-272 967,42 €
Résultat de clôture 2018 (1+2-3)	352 818,22 €

En conséquence, le Conseil Municipal ayant entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents décide :

- **D'APPROUVER** le Compte Administratif 2018 du Budget de l'Eau.

Est annexé à la présente délibération le document suivant :

- Compte Administratif 2018 du Budget de l'Eau.

Fait et délibéré en séance, les jour et mois que dessus. Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,
Le maire, Stéphane SAUVEBOIS

